
ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 AVRIL 2021

Rexel informe ses actionnaires que son Assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) aura lieu le 22 avril 2021 à 10h30 au siège social de la Société, situé au 13, boulevard du Fort de Vaux, 75017 Paris. Cette Assemblée se tiendra à huis clos, sans la présence physique des actionnaires, conformément aux conditions prévues par le décret n° 2021-255 du 9 mars 2021, prorogeant la durée d'application de l'ordonnance du n° 2020-321 du 25 mars 2020, du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 et du décret n° 2020-629 du 25 mai 2020, en raison de l'épidémie de COVID-19. En effet, à la date de la présente publication, des mesures administratives limitant ou interdisant les déplacements ou les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires font obstacle à la présence physique à l'Assemblée Générale de ses membres.

Aucune carte d'admission ne sera délivrée. Les actionnaires pourront exercer leur droit de vote uniquement à distance et préalablement à l'Assemblée.

Les actionnaires sont invités à privilégier le vote par Internet, *via* le site de vote électronique sécurisé VOTACCESS et ce jusqu'au mercredi 21 avril 2021 à 15h00. Les actionnaires au nominatif peuvent y accéder *via* le site www.sharinbox.societegenerale.com et les actionnaires au porteur peuvent y accéder *via* le portail Internet de leur établissement teneur de compte. Les actionnaires peuvent également participer en renvoyant le formulaire unique de vote par correspondance et par procuration, au plus tard le lundi 19 avril 2021.

Les actionnaires pourront suivre à distance le déroulé de l'Assemblée retransmis en direct *via* le webcast vidéo disponible sur le site Internet de Rexel (www.rexel.com). La rediffusion de cette Assemblée sera disponible sur le site internet de Rexel (www.rexel.com) dès que possible à l'issue de l'Assemblée et, au plus tard, avant la fin du cinquième jour ouvré à compter de celle-ci.

Afin de maintenir le dialogue actionnarial auquel Rexel est particulièrement attaché, et en complément du dispositif légalement encadré des questions écrites, les actionnaires pourront également poser leurs questions par écrit avant la tenue de l'Assemblée générale *via* une plateforme en ligne dédiée, selon les modalités décrites sur le site Internet de Rexel (www.rexel.com) sous la rubrique « Investisseurs / Événements / Assemblée générale 2021 ». Il sera répondu aux questions des actionnaires en cours d'Assemblée, une réponse commune pouvant être apportée à ces questions dès lors qu'elles présenteront le même contenu ou porteront sur le même objet.

L'avis préalable de réunion a été publié au Bulletin des annonces légales obligatoires du 15 mars 2021 (www.journal-officiel.gouv.fr/balo), au bulletin n°32 (référence 2100522). Il contient notamment l'ordre du jour détaillé, le projet de résolutions ainsi que les principales modalités de participation et de vote à cette Assemblée.

L'avis de convocation a été publié au *Bulletin des annonces légales obligatoires* du 2 avril 2021, au bulletin n°40 (référence 2100766). Il sera publié au *Journal Spécial des Sociétés* du 3 avril 2021.

Cet avis de convocation a également été adressé aux actionnaires dont les titres sont inscrits au nominatif et mis à la disposition des établissements teneurs de comptes de titres pour les actionnaires au porteur.

Les documents et informations relatifs à cette Assemblée ont été et seront, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires applicables :

- mis en ligne sur le site Internet de Rexel (www.rexel.com) sous la rubrique « Investisseurs / Événements / Assemblée générale 2021 » ;

- tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société au 13, boulevard du Fort de Vaux, 75017 Paris ; et
- adressés aux actionnaires par Société Générale Securities Services – Service Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3, à réception de leur demande.

Sur délégation du Conseil d'administration, le Directeur général a désigné les sociétés BNP Paribas Asset Management et Amundi en qualité de scrutateurs.

Toutes informations complémentaires sur cette Assemblée générale et plus particulièrement sur les modalités de vote des actionnaires sont disponibles sur le site www.rexel.com (« Participer à l'Assemblée générale »).

AU SUJET DU GROUPE REXEL

Rexel, expert mondial de la distribution professionnelle multicanale de produits et services pour le monde de l'énergie, est présent sur trois marchés : résidentiel, tertiaire et industriel. Le Groupe accompagne ses clients pour leur permettre de gérer au mieux leurs activités en leur offrant une gamme adaptée et évolutive de produits et services de maîtrise de l'énergie pour la construction, la rénovation, la production et la maintenance.

Présent dans 25 pays, à travers un réseau de plus de 1 900 agences, Rexel compte plus de 24 000 collaborateurs. Son chiffre d'affaires a atteint 12,6 milliards d'euros en 2020.

Rexel est coté sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (compartiment A, symbole RXL, code ISIN FR0010451203) et figure dans les indices suivants : SBF 120, CAC Mid 100, CAC AllTrade, CAC AllShares, FTSE EuroMid, STOXX600. Rexel fait également partie des indices ISR suivants : FTSE4Good, Dow Jones Sustainability Index Europe, Euronext Vigeo Europe 120, STOXX® Global ESG Environmental Leaders, 2021 Global 100 Index, S&P Global Sustainability Yearbook 2021, grâce à sa performance en matière de responsabilité sociale d'entreprise. Rexel est noté A- dans l'évaluation 2020 CDP Climate Change et classé dans le 2020 CDP Supplier Engagement Leaderboard.

Pour plus d'information : www.rexel.com

CONTACTS

ANALYSTES FINANCIERS / INVESTISSEURS

Ludovic DEBAILLEUX	+33 1 42 85 76 12	ludovic.debailleux@rexel.com
--------------------	-------------------	--

PRESE

Brunswick: Thomas KAMM	+33 1 53 96 83 92	tkamm@brunswickgroup.com
------------------------	-------------------	--